

En vertu du règlement intérieur propre à la conférence, toutes les décisions devaient si possible être prises par consensus. Dans le cas contraire, les participants pouvaient recourir à un vote avec la majorité des deux tiers. De toute évidence, il était préférable d'en arriver à un consensus sur le fond, car il aurait traduit l'assentiment de toutes les parties. Dans le cadre de la conférence, même la simple menace d'un vote risquait d'alourdir l'atmosphère.

Un certain nombre d'orateurs ont rappelé qu'il faudra convoquer une conférence en 1995 pour décider de l'avenir du NPT et que la sanction de la majorité des parties sera alors nécessaire. Ils signifièrent clairement par là qu'il ne restait plus beaucoup de temps aux puissances nucléaires pour satisfaire à leurs obligations, notamment en ce qui concerne la cessation et le renversement de la course aux armements nucléaires, et pour garantir ainsi la survie du Traité.

LE DÉROULEMENT DE LA CONFÉRENCE

Les participants ont convenu qu'après le débat général, trois comités pléniers seraient formés pour exécuter les travaux. Le Comité I a été chargé d'étudier les clauses du Traité intéressant le désarmement, le Comité II s'est penché sur les garanties, et le Comité III, sur la coopération nécessaire pour assurer l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire.

Au sein des Comités II et III, il y a eu beaucoup de débats sur les mesures à prendre pour garantir que l'énergie nucléaire ne serait pas détournée des fins pacifiques pour servir aux militaires, et sur toute la gamme des questions se rapportant à l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire, mais aucun obstacle insurmontable n'a empêché les parties de parvenir à un accord sur tous ces points.

Certaines difficultés ont surgi quand quelques États, notamment la République fédérale d'Allemagne, la Belgique et la Suisse, se sont faits tirer l'oreille pour soutenir une proposition demandant que toutes les exportations de matières, d'équipement et de technologies nucléaires destinées à des États non nucléaires soient assujetties à des garanties complètes. Les parties présentes sont cependant parvenues à un compromis satisfaisant en vertu duquel elles exhortaient tous les États non nucléaires à s'engager formellement à accepter d'assujettir toutes leurs activités nucléaires pacifiques aux garanties de l'AIEA, et tous les États fournisseurs d'énergie ou de technologie nucléaire, à prendre des mesures concrètes pour faire de l'acceptation de ces garanties une condition nécessaire au transfert de produits nucléaires à des États non nucléaires.

En ce qui concerne la coopération pour favoriser les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire, les pays se sont entendus sur un certain nombre de

recommandations qui portaient notamment sur la collaboration internationale et multilatérale à divers égards; mentionnons les centres internationaux de cycle du combustible, l'entreposage du combustible épuisé et des déchets nucléaires, et les dépôts internationaux de plutonium. Les auteurs de la Déclaration finale demandaient aussi qu'on prêtât main-forte à tout pays dont les installations nucléaires visées par des garanties seraient attaquées ou menacées de l'être, et qu'on aidât davantage les pays en développement à faire progresser leurs programmes d'utilisation de l'énergie nucléaire.

Un groupe de 10 États, dont l'Australie, le Canada, les Pays-Bas et les pays nordiques, exhorta l'assemblée à établir une distinction entre les matières nucléaires militaires et civiles et, dans une déclaration qui traduisait un compromis plutôt faible, il fit valoir à quel point les puissances nucléaires renforceraient le régime de la non-prolifération en s'engageant à ne pas employer, pour fabriquer des armes nucléaires, les matières nucléaires leur étant fournies à des fins pacifiques; le groupe des 10 proposait également de confier à l'AIEA le soin de vérifier si ces engagements étaient respectés.

Les exemples ci-dessus donnent une bonne idée des nombreuses recommandations qui furent formulées relativement aux garanties et aux utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire. En général, on peut dire que les recommandations présentées alors furent plus précises et plus détaillées que celles auxquelles les parties avaient souscrit antérieurement.

Les pires difficultés se sont manifestées dans le Comité I quant le débat a porté sur la cessation de la course aux armements nucléaires et sur le désarmement nucléaire. Les États-Unis ont alarmé certaines délégations par la virulence de leur opposition à une interdiction complète des essais; ils nièrent alors que cette mesure pût constituer un premier pas vers la réalisation des objectifs énoncés dans l'article VI. Selon eux, les incertitudes associées à la vérification de l'observation d'une telle interdiction contribueraient à miner la confiance plutôt qu'à l'accroître; une entente à cet égard serait donc nuisible. Les États-Unis étaient persuadés qu'il fallait d'abord et avant tout réduire considérablement les arsenaux nucléaires, que c'était là le premier stade à franchir pour endiguer la menace atomique et qu'une telle démarche correspondait entièrement à l'esprit de l'article VI.

L'attitude des États-Unis a incité le Mexique et la Suède à plaider vigoureusement en faveur d'une interdiction complète des essais, laquelle constituait à leurs yeux une première étape nécessaire pour mettre un terme à la course aux armements et un régime dont l'application était facilement vérifiable. Ces deux pays ont soutenu qu'une telle interdiction